



ANNEXE

PRATIQUE EN AMATEUR

HARMONIES ET BATTERIES-FANFARES

1 - Nom de l'association :

2 - Nom et coordonnées du Président de l'association :

3 - **Caractéristiques** : cocher la case correspondante

- * **harmonie**
- * **batterie-fanfare**

* Nombre total de musiciens (à l'exclusion des membres bienfaiteurs, honoraires et du personnel administratif) :

4 - **Classement** : (cocher la case correspondante)

- * Honneur/Prix National
- * Excellence
- * Supérieur
- * 1ère Division
- * 2ème et 3ème Divisions

Date du classement :

Important : joindre le justificatif du classement.
Sans ce justificatif, la subvention correspondante ne sera pas versée.

5 - Aide à la formation des chefs : (cocher les cases correspondantes)

Le chef est-il ?

- * titulaire du diplôme d'Etat
à la direction d'ensembles à vent
- * titulaire d'un DEM de direction
d'orchestres (anciennement médaille d'Or)

Le chef est-il en formation ?

Oui Non

SI OUI : préciser (cursus et organisme)

Important : joindre impérativement la photocopie du diplôme ou l'attestation de stage.
Sans ce justificatif, la subvention correspondante ne sera pas versée.

6 - Aide à la formation des musiciens.

Nombre d'élèves inscrits dans une école de musique subventionnée par le Département de la Moselle :

Important : joindre les certificats d'inscriptions des musiciens dans les écoles de musique.
Sans ces certificats, la subvention correspondante ne sera pas versée.

7 - Aide à l'animation culturelle (actions de partenariat avec l'Education Nationale, avec des écoles de musique, organisation de concerts avec des formations hors Moselle et étrangères....).

Compléter la partie correspondante du formulaire :

- pour les associations : fiches 3.1 et 3.2
- pour les collectivités : fiches 2.1 et 2.2

* * * * *